

REPUBLIQUE FRANCAISE**DEPARTEMENT
DU JURA**Le Président certifie que la
convocation a été affichée le :**14 septembre 2017**

et qu'elle a été faite le

14 septembre 2017Que le nombre des membres en
exercice est de : 44**Présents : 37****Absents suppléés : 0****Absents excusés : 7**Exécution des articles L.5212-1 à
L.5212-34 du Code Général des
Collectivités Territoriales**Délibération n°
DCC2017_09_123****Objet :**Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)
TEPCV – Convention de groupement
de commandes entre la CCJN et
certaines communes en vue de la
passation de marchés relatifs de
réalisation d'études thermiques et sur
la gestion administrative et financière
de l'achat de la revente des CEE**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE JURA NORD
1 chemin du Tissage – 39700 DAMPIERRE****EXTRAIT*****Du registre des Délibérations du Conseil Communautaire*****Séance du mercredi 20 septembre 2017**

Conseillers communautaires en exercice : 44

L'an deux mil dix-sept, le 20 septembre

Le Conseil Communautaire de JURA NORD s'est réuni à la salle des
fêtes à GENDREY (39350), après convocation légale, sous la
présidence de M. Gêrôme FASSETNET.**Présents : Brans** : M. Michel ECARNOT **Courtefontaine** : M. Jean-
Noël ARNOULD **Dammartin Marpain** : M. Jean-Louis ESPUCHE
Dampierre : M. Grégoire DURANT, M. Christophe FERRAND, Mme
Josette PAILLARD **Evans** : M. Jean-Luc HUDRY **Fraisans** : M.
Christian GIROD, M. Sébastien HENGY, Mme Christine MAUFFREY
La Barre : M. Philippe GIMBERT **La Bretenière** : M. Joseph ROY
Louvatange : M. Gêrôme FASSETNET **Monteplain** : M. Luc BEJEAN
Montmirey-le-Château : Mme Monique VUILLEMIN **Mutigney** : Mme
Christine LECOMTE **Offlanges** : M. Marc BARBIER **Orchamps** : M.
Christian RICHARD, M. Régis CHOPIN, Mme Jessica RAMEL
Ougney : M. Eric CHAPUIS **Our** : M. Jean-Claude MOREL **Pagney** :
M. Michel GANET **Petit-Mercey** : M. Rémy MARTIN **Plumont** : M.
Michel GREMAUX **Ranchot** : M. Eric MONTIGNON **Rans** : M.
Stéphane MONTRELAY **Romain** : Mme Nathalie RUDE **Rouffange** :
M. Didier TISSOT **Salans** : M. Philippe SMAGGHE, Mme Stéphanie
DREZET **Saligney** : M. Gilbert LAVRY **Sermange** : M. Michel
BENESSIANO **Serre les Moulières** : M. Claude TERON **Taxenne** : M.
Ludovic DUVERNOIS **Thervay** : Mme Marie-Hélène VERMOT-
DESROCHES **Vitreux** : M. Alain GOMOT**Suppléés :****Absents excusés : Dampierre** : Mme Joss BERNARD **Etrepigny** : M.
Didier PEREZ **Evans** : M. Hervé BOUVERESSE **Fraisans** : Mme
Martine VERMOT-DESROCHES **Gendrey** : M. Pierre ROUX
Montmirey-la-Ville : M. Maurice RICHARD **DEVESVROTTE**
Orchamps : M. Denis JEUNET**Secrétaire de séance : M. Ludovic DUVERNOIS****Procurations de vote :****Mandants : Mme Joss BERNARD (DAMPIERRE) M. Hervé
BOUVERESSE (EVANS) Mme Martine VERMOT DESROCHES
(FRAISANS) M. Denis JEUNET (ORCHAMPS)****Mandataires : M. Grégoire DURANT (DAMPIERRE) M. Jean-Luc
HUDRY (EVANS) M. Christian GIROD (FRAISANS) M. Christian
RICHARD (ORCHAMPS)*****Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 19h00 et le
Conseil Communautaire a pu délibérer valablement.***

CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) TEPCV

Convention de groupement de commandes entre la Communauté de Communes Jura Nord et certaines communes en vue de la passation de marchés de réalisation d'études thermiques et de gestion administrative et financière de l'achat et de la revente des CEE

En tant que Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte, Jura Nord peut faire bénéficier à l'ensemble des communes de son territoire de financements de travaux d'économie d'énergie au titre du Programme CEE « Economies d'énergie dans les TEPCV ».

Le financement sera accordé pour les travaux de :

- rénovation de l'éclairage public extérieur ;
- isolation ou changement de chauffage pour les bâtiments publics ;
- isolation ou changement de chauffage pour les logements résidentiels individuels ;
- raccordement d'un bâtiment public ou résidentiel à un réseau de chaleur.

Un certain nombre de critères et de conditions à remplir pour accéder à ces aides. Ces critères sont détaillés dans les « fiches d'opérations standardisées » mises à disposition des communes sur l'intranet « élus ».

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Communauté de Communes et clôt le 15 septembre 2017, 22 projets potentiels ont été identifiés.

Les constats de cet appel à manifestation d'intérêt sont les suivants :

- un certain nombre de communes souhaitent mener des travaux d'efficacité énergétique sur leur patrimoine, il existe donc un besoin ;
- il est nécessaire d'expertiser ces projets qui ne font pas l'objet aujourd'hui d'études précises (le cas échéant) ;
- les communes font état d'un besoin d'accompagnement technique sur la réalisation des travaux, en lien avec les critères d'éligibilité des opérations standardisées des CEE – TEPCV ;
- il est nécessaire de proposer un accompagnement renforcé des communes pour sécuriser au maximum l'octroi des financements au titre du dispositif CEE – TEPCV ;
- il sera nécessaire de mener une réflexion sur des critères de priorisation des projets à financer dans le cadre des CEE dans la perspective d'un dépassement des 150 GWh cumac valorisables sur le territoire de Jura Nord, définis par l'Arrêté du 24 février 2017.

Considérant la délibération n° DCC2017_09_122 relative à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) approuvant le lancement de consultations, sous forme d'un groupement de commandes, relatives à la réalisation d'études thermiques et à la gestion administrative et financière de l'achat et de la revente des CEE (Certificats d'Economie d'Energie ;

La Communauté de Communes Jura Nord, coordonnateur de ces groupements, organisera, conformément aux règles de l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, du décret n° 2016-360 du 30 mars 2016 relatif aux marchés publics et à la convention constitutive du groupement de commandes, l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, de la publicité jusqu'à l'attribution du/de(s) contrat(s) pour chaque marché.

Chacun des membres du groupement de commandes s'assurera de la bonne exécution du contrat pour la partie qui le concerne.

La convention constitutive du groupement de commandes détermine les règles de fonctionnement du groupement.

Vu l'article L.1414-3 du CGCT ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, notamment son article 28 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 30 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

A l'unanimité, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- se prononce favorablement sur la constitution de deux groupements de commandes « réalisation d'études thermiques » et « gestion administrative et financière de l'achat et de la revente des CEE (Certificats d'Economie d'Energie) » entre la Communauté de Communes Jura Nord et certaines communes ;
- accepte que la Communauté de Communes soit coordonnateur de ces groupements de commandes ;
- autorise Monsieur le Président à signer les conventions de constitution de groupement de commandes ;
- autorise Monsieur le Président à signer les contrats passés sur le fondement de ces conventions et tous les actes administratifs qui en découleront ;
- accepte que la Communauté de Communes prenne en charge tous les frais de publicité et toute dépense relative à ces groupement de commandes ;
- inscrit les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de lesdites conventions de constitution au budget.

Pour extrait conforme,
Le Président de JURA NORD,
Gérome FASSET



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0